

Suppression des sacs bleus

Disparition du sac bleu au 1^{er} avril 2010

A partir du 1^{er} avril, la collecte du papier s'effectuera dans les sacs jaunes en mélange avec les autres emballages.

Différentes raisons à cette modification:

- ***Simplicité de tri*** : plus qu'un seul sac pour éviter des erreurs de tri.
- ***Confort de travail pour les ripeurs*** : Les sacs remplis uniquement de papiers sont lourds ; regrouper le papier avec les emballages ménagers recyclables dans un même sac permet de diminuer la pénibilité du travail des agents chargés de la collecte.
- ***Amélioration technique du tri*** : le centre de tri s'automatise et permet de séparer plus facilement tous ces déchets en mélange.

Questions-Réponses

- Que faire de mes sacs bleus inutilisés ?

Jusqu'à épuisement des stocks, ils sont à utiliser de la même manière que les sacs jaunes. Vous pourrez mélanger les emballages recyclables avec les papiers dans les sacs jaunes, mais aussi dans les sacs bleus.

- Que faire avec ma réglette mémo-tri ?

La réglette mémo-tri ne change pas. Il faut juste savoir que la couleur des déchets de la catégorie n° 3 n'est plus le bleu mais devient le jaune à compter du 1^{er} avril 2010.